

Rouen, le 26 septembre 2025

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE ST-LAURENT-DE-BREVEDENT
6 place de la Mairie
76700 SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
LHSM-ST-LAURENT-BREVEDENT

Prélèvement 00303112
Unité de gestion LHSM-ST-LAURENT-BREVEDENT (UGE 0195)
Installation ST-LAURENT-BREVEDENT (TTP 001488)
Point de surveillance SORTIE STATION ST-LAURENT NORD (P 0000002328)
Commune SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT
Localisation exacte ROBINET R250 ST-LAURENT

Prélevé le : jeudi 18 septembre 2025 à 08h30
par : AURÉLIE FOLLAIN
Type visite : AU
Type d'eau : T2
Motif : suivi renforcé

Analyse laboratoire	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Type de l'analyse : 76AU Code SISE de l'analyse : 00303172 Référence laboratoire : E.2025.17315-1					
MÉTABOLITES PERTINENTS					
OXA alachlore	<0,02 µg/L		0,10		
Chloridazone desphényl	1,057 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,336 µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,005 µg/L		0,10		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Diméthachlore OXA	<0,01 µg/L		0,10		
Flufénacet OXA	<0,005 µg/L		0,10		
Propachlore ESA	<0,005 µg/L		0,10		
Propachlore OXA	<0,005 µg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS					
ESA acetochlore	<0,010 µg/L				0,9 (VI)
OXA acetochlore	<0,010 µg/L				0,9 (VI)
ESA alachlore	<0,010 µg/L				0,9 (VI)
CGA 369873	0,126 µg/L				0,9 (VI)
CGA 354742	<0,005 µg/L				0,9 (VI)
Diméthénamide OXA	<0,01 µg/L				0,9 (VI)
Diméthénamide ESA	<0,005 µg/L				0,9 (VI)
ESA metazachlore	0,050 µg/L				0,9 (VI)
OXA metazachlore	<0,005 µg/L				0,9 (VI)
OXA metolachlore	<0,01 µg/L				0,9 (VI)
ESA metolachlore	<0,020 µg/L				0,9 (VI)

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00303112)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité fixées pour la chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl. Les concentrations mesurées dans le cadre du contrôle renforcé sont inférieures aux valeurs sanitaires maximales définies par les autorités, y compris en cas de présence simultanée. La collectivité bénéficie d'une dérogation préfectorale pendant la réalisation des études et travaux nécessaires au retour à la conformité. L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

P/Le directeur général
Signé
L'ingénieur d'études sanitaires
Anne GERARD